

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ALTEO

Site inspecté : Gardanne

Date de l'inspection: 28/11/2018

Constat de l'inspecteur :

ETIQUETAGE NON CONFORME AU REGLEMENT CLP

ABSENCE DE RETENTION SOUS LE BAC DE CHLORURE FERRIQUE DE L'UNITÉ DE FILTRATION HAUTE PRESSION

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

règlement CLP n°1272/2008 du 16 décembre 2008

l'article 7.4.1 de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Reçu par email
le 07/01/2019Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Duc leur Etablissement

J. LEBEDOE

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

• des containers qui ont été vus près du pilote CO₂ sans rétention et étaient des containers récupérés pour le fonctionnement du pilote CO₂ et des étapes de traitement complémentaire, à savoir Osmose Inverse et Epuration Biochimique.

leur étiquetage "inflammable" était donc erroné, et a été corrigé. Un rappel sur la réutilisation de containers sera fait, afin d'éviter la récurrence de cette anomalie.

• le bac de chlorure ferrique, sans rétention sous le bac, a été utilisé pour le pilote CO₂, sans succès. Il a donc été vidé.

A noter que l'ensemble de ces contenants sont sur une dalle en béton, avec un puits au point bas de celle-ci pour recycler les écoulements dans le procédé.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Les actions de l'exploitant ont été vérifiées lors de l'inspection du 24 mars 2019

L'inspection le : 10/01/2019

 Fiche soldée le : 10/01/2019

DREAL